

## **Piscine Couverte Municipale - Exploitation du bar - Saison 1994/1995 - Renouvellement de la concession d'occupation**

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur** : L'exploitation du bar de la Piscine Couverte Municipale a fait l'objet, pour la saison 93/94, d'une concession d'occupation parvenue à expiration le 14 juillet 1994.

Il est proposé de renouveler cette concession d'occupation pour la saison 94/95 qui expirera le 14 juillet 1995 au profit de la Société Besançon Traiteur Service, ce moyennant une redevance annuelle fixée à 14 000 F (quatorze mille francs).

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- approuver le cahier des charges présenté à cet effet,
- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société Besançon Traiteur Service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.